

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020

PRESENTS : M. : PIANETTI Claude : le Maire

MM. : PESCE Thierry - ROUX Régis - Mme PELASSY Michèle - M. BERSIA Jean-Michel - Mme FLAUS Valérie - M. TROTET Elie : **Adjoints,**

Mmes : BRESSAN Michèle - KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - MM. : WICKE André - ROUDILLAUD Michel - RENAUD Patrick - DI RÉ Albert - Mmes : DELMAS Bernadette - VAYSSIERE Marie - PEYRON Laurence - BROCHARD Cécile - LECOMTE Lysiane - SOUINI Ilham - MM : GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - PAULET Laurent - DE VECCHI Olivier - VIRGILIO Marc - Mmes : AINARDI Sabrina -HADDOUCHE Fatma - ABRAHAM Marion - MM. : JOURDAN Fabien - BŒUF Thibaud : **Conseillers Municipaux.**

POUVOIR : Mme GUELLATI Malika à Mme BRESSAN Michèle

ABSENTS : M. GUEYE Michel - Mme LAURENT Valérie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WICKE André

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du jeudi 17 septembre 2020

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. DECISION BUDGETAIRE N°1 / EAU
2. DECISION BUDGETAIRE N°1 / ASSAINISSEMENT
3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION KAYAK VAL D'ARGENS
4. EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES DELEGATAIRES
DE SERVICE PUBLIC : LA CHAMBRE FUNERAIRE ET LE CREMATORIUM
5. SYMIELEC VAR - RAPPORT D'ACTIVITES 2019
6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)
RAPPORT D'ACTIVITES 2019
7. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A DPVa
8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC DRACENIE PROVENCE VERDON
AGGLOMERATION SUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS
D'URBANISME
9. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE AU 01.11.2020
10. AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES

QUESTIONS DIVERSES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES N°56/20 A N°71/20 PRISES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h42, sans la présence du public, compte tenu de la période de confinement, mais avec celle de deux journalistes.

Après un discours et la lecture d'un extrait de la lettre aux instituteurs et institutrice de Jean Jaurès, en hommage à Samuel PATY et aux 3 victimes de la cathédrale Notre Dame, Monsieur le Maire invite le conseil à respecter une minute de silence.

Approbation du procès verbal de la séance du 17 septembre 2020

Madame LAURENT Valérie complimente les services municipaux sur la qualité des documents remis aux conseillers municipaux.

Monsieur GUEYE Michel affirme qu'il y a cinq erreurs et n'en révèle qu'une seule : pour le vote de la subvention à l'association « Vidauban Indépendants Parents », son groupe a voté pour et non contre.

Il informe qu'il saisira le Préfet de ces erreurs.

Monsieur PESCE Thierry répond que s'il y a des erreurs, elles relèvent des services municipaux auxquels il renouvelle sa confiance. Ces erreurs ne sont pas volontaires et peuvent être corrigées lors de la mise au vote du procès verbal.

Monsieur GUEYE Michel et Madame LAURENT Valérie se lèvent et donnent respectivement un pouvoir écrit avec consignes de vote, pour voter en leur nom, à Monsieur PESCE qui le refuse et à Madame SOUINI qui ne réagit pas.

Monsieur GUEYE et Madame LAURENT quittent la séance du conseil municipal à 19 heures.

Monsieur le Maire passe au vote du procès verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix « pour » le procès verbal.

1. DECISION MODIFICATIVE N°2 / EAU (délibération n°78/20)

M. DI RÉ Albert, rapporteur, expose au Conseil Municipal que, conformément à la décision modificative de DPVa du 1^{er} octobre 2020, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à apporter des modifications sur le budget 2020 :

- section d'investissement, pour un montant total de 257 200.00 euros.
- section de fonctionnement, pour un montant total de - 261 700.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE N°2 / ASSAINISSEMENT (délibération n°79/20)

M. DI RÉ Albert, rapporteur, expose au Conseil Municipal que, conformément à la décision modificative de DPVa du 1^{er} octobre 2020, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à apporter des modifications sur le budget 2020 :

- ✓ section d'investissement, pour un montant total de 476 504.31 euros.
- ✓ section de fonctionnement, pour un montant total de - 449 140.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « KAYAK VAL D'ARGENS » (délibération n°80/20)

M. TAVARES José, rapporteur, propose à l'Assemblée d'allouer en faveur de l'association « KAYAK VAL D'ARGENS » une subvention de 2 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS 2019 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC : LA CHAMBRE FUNERAIRE ET LE CREMATORIUM (délibération n°81/20)

M. Elie TROTET, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 des délégués de service public : la chambre funéraire et le crématorium et demande à l'Assemblée de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte des deux rapports 2019 des délégués de service public : la chambre funéraire et le crématorium.

5. SYMIELEC VAR - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 (délibération n°82/20)

M. André WICKE, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du SYMIELECVAR et demande à l'Assemblée de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 du SYMIELECVAR.

6. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) / RAPPORT D'ACTIVITES 2019 (délibération n°83/20)

Mme BRESSAN Michèle rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport annuel d'activité du S.I.V.A.A.D. et demande à l'Assemblée de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

7. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A DPVa (délibération n°84/20)

M. Régis ROUX, rapporteur, propose au Conseil municipal de bien vouloir s'opposer au transfert automatique au 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de PLU à DPVa et de demander au Conseil d'agglomération de prendre acte de cette décision d'opposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION SUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME (délibération n°85/20)

M. Régis ROUX, rapporteur, propose au Conseil Municipal de renouveler la convention qui lie la commune à DPVa dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

La présente convention s'applique exclusivement à l'instruction :

- des permis de construire, d'aménager, de démolir ;
- les déclarations préalables ;
- les certificats d'urbanisme dits "opérationnel" ;
- du volet accessibilité lors des demandes de permis de construire (ou d'aménager) portant sur des établissements recevant du public ;
- des demandes d'autorisations de construire, d'aménager, ou de modifier un établissement recevant du public ;
- de la conformité des travaux réalisés.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE AU 01.11.2020
(délibération n°86/20)

M. Thierry PESCE, rapporteur, propose au Conseil Municipal de délibérer sur le tableau des effectifs, recensant les postes pourvus et créés avec effet au 1^{er} novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES MARITIMES

M. Le Maire, rapporteur, expose à l'Assemblée que l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes qui ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

En complément de la subvention votée par *Dracénie Provence Verdon agglomération* (DPVa) de 20 000,00 €, il propose à l'Assemblée d'allouer une aide de solidarité exceptionnelle en faveur des sinistrés des Alpes Maritimes d'un montant de 3 000,00 € via l'ADM 06 et les Maires Ruraux de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.